

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
04/7/34
DOSSIER N°5691**

**AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU DISPOSITIF DU "PLAN
VÉTOS 23"**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : Aides individuelles relatives au dispositif du "Plan Vétos 23"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-04/7/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages et la bourse d'études sollicitées par ces derniers, dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 »,

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE (Aide au stage / Bourse d'études)	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
AIDES AUX STAGES		
S. C.	Aide au stage Déplacements et hébergement	1 300 € (500 € + 800 €) (stage de 8 semaines)
S. C.	Aide au stage Déplacements et hébergement	400 € (200 € + 200 €) (stage de 2 semaines)
Z. V.	Aide au stage Déplacements et hébergement	1 200 € (500 € + 700 €) (stage de 8 semaines)
Total aides aux stages		2 900,00 €
BOURSE D'ÉTUDES		
D. T.	Bourse d'études	800 €/mois (4 mois + 28 jours en mars) Total : 3 922,58 €
Total bourse d'études		3 922,58 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions attributives des aides relatives aux aides aux stages et le contrat d'engagement réciproque relatif à la bourse d'études, joints en annexe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Articles 65188 et 65131, Fonction 64 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 05/05/2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230502-CP2023104-DE